

Communiqué de presse – 22 décembre 2009

L'UCM et la construction bétonnent leur collaboration

L'UCM d'une part, la Confédération Construction Wallonne (CCW) et la Confédération Construction d'autre part, ont signé ce 21 décembre un accord de collaboration. C'est en étroite concertation qu'ils défendront, à tous les niveaux, les intérêts légitimes des entreprises du secteur. La cohérence patronale autour d'une activité aussi essentielle à l'économie soutiendra la croissance, la création de richesses et l'emploi.

L'UCM et le secteur de la construction étaient liés depuis 1981 par un protocole d'accord. Celui-ci a traversé bien des bouleversements politiques, sociaux et institutionnels. Il est aujourd'hui réaffirmé mais aussi renforcé.

Au-delà de la reconnaissance mutuelle, un comité de concertation est créé. Il se réunira régulièrement pour définir des positions communes et assurer une représentation optimale dans les instances intersectorielles et sectorielles, fédérales et wallonnes.

La construction, en Wallonie, ce sont 20.000 indépendants et 100.000 emplois salariés. C'est une armée au travail qui tire vers le haut toute l'économie wallonne. Car du dynamisme de ces entreprises dépendent une multitude d'autres activités : fournisseurs de matériaux et d'équipements, architectes, services immobiliers, etc.

La bonne santé du secteur est donc un enjeu majeur pour la Région. Un premier dossier chaud pour les entreprises est la mise en œuvre du Plan Marshall 2. vert avec l'Alliance emploi-environnement et la création du sixième pôle de compétitivité. Les « nouvelles technologies environnementales » et les « nouveaux métiers verts » annoncés par le gouvernement wallon doivent donner un nouvel élan au secteur de la construction, en étant accessibles aux PME. L'Alliance peut jouer un rôle clé pour stimuler l'activité en 2010 et surtout 2011, années qui s'annoncent sombres. Quant au 6^{ème} pôle de compétitivité, la CCW et l'UCM entendent consolider la construction durable comme secteur d'avenir à haut potentiel pour l'économie et l'emploi.

Une représentation patronale efficace et dynamique est indispensable. Il suffit par exemple de penser, au niveau fédéral, au débat qui s'annonce sur le rapprochement des statuts des ouvriers et employés. Pour les entreprises de la construction, qui emploient essentiellement des ouvriers, il faut absolument éviter un dérapage des coûts. Toute amélioration du statut devra être à tout le moins phasée et imputée sur les marges disponibles.

L'accord de collaboration a été signé pour la Confédération Construction (CC) par Jacques De Meester, président, et Robert de Muelenaere, administrateur délégué ; pour la Confédération Construction Wallonne (CCW) par Marc Lefebvre, président, et Francis Carnoy, directeur général ; pour l'UCM par Marie-Anne Belfroid, président, Christophe Wambersie, secrétaire général et Charles Istasse, secrétaire général UCM-Wallonie.

Contact Presse CCW : Thomas Welraeds ☎ 02 545 56 77 📠 0473 297 697

Contact Presse UCM : Thierry Evens ☎ 081 32 22 61 📠 0474 95 07 74